

Décision DG n° 2023-144 du 31/07/2023 – Nomination à l'ANSM (BOUCLE Sébastien, HULIN Nina)

La directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 12 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Après le quatrième alinéa, il est ajouté deux alinéas ainsi rédigés :

- « Madame HULIN (Nina) est nommée cheffe du pôle pédiatrie, essais cliniques précoces et innovation thérapeutique ;
- Monsieur BOUCLE (Sébastien) est nommé chef du pôle accès précoces et compassionnels. ».

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} août 2023, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 31 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale